

*Communiqué de presse 15 février 2022,*

**PROTECTION DES CONSOMMATEURS :  
PLUS DE 9 MILLIONS DE CONTREFAÇONS SAISIES PAR LA DOUANE FRANÇAISE, UN  
RECORD DRAMATIQUE DE +62% EN 1 AN !**

**L'Union des Fabricants (UNIFAB)**, association française de promotion et de défense de la propriété intellectuelle - qui regroupe plus de 200 entreprises et fédérations professionnelles, **et son président, Christian Peugeot, tiennent à féliciter les autorités douanières et le Ministre Olivier Dussopt qui a annoncé la saisie de 9.1 millions de faux produits en 2021.**

**Malgré la situation pandémique**, qui a mis, durant un temps, sur pause le monde entier, **la vente de contrefaçons n'a pas faibli. Sur le podium des faux articles les plus saisis : 1,7 million de produits de soins corporels, 1,6 million de jeux et jouets, plus de 200 mille boissons et denrées alimentaires...** des produits souvent dangereux pour leurs utilisateurs qui ne se doutent pas acquérir des contrefaçons, comme l'indique une étude Ifop qui confirme que **37% des consommateurs de faux produits pensaient acquérir un produit authentique**, ce chiffre grimant à **43% chez les 15-24 ans**, sans doute malheureusement plus crédules.

Le travail acharné des douaniers, conjugué aux nombreuses formations dispensées par l'Unifab afin de leur donner les informations nécessaires à la reconnaissance des produits authentiques, démontre que l'alerte, émise depuis de nombreuses années tant sur l'augmentation pharaonique des contrefaçons, que sur la diversité des produits désormais concernés, était bien réelle.

Les achats en ligne favorisent également des modes d'acheminement compliqués à contrôler, notamment dans de petits colis, démultipliant ainsi le contrôle des agents opérationnels qui avaient pour habitude de saisir de grosses quantités de contrefaçons dans des conteneurs de plusieurs tonnes.

**D'après une étude menée par l'Unifab auprès d'un échantillon de 25 entreprises membres, issues de tous les secteurs d'activités, plus de 27 millions d'annonces illicites en ligne ont été retirées par leurs soins en seulement 11 mois. Ces chiffres illustrent bien que la proposition de produits contrefaisants sur Internet, souvent à un prix approchant celui des vrais produits et avec la photo authentique, s'est intensifiée au gré de l'évolution des habitudes de consommation qui se sont concentrées sur le e-commerce, contribuant ainsi à la hausse vertigineuse des saisies de 62.5% entre 2020 et 2021.**

Il est donc aujourd'hui **absolument nécessaire que la France, qui préside actuellement le Conseil de l'Union Européenne, soutienne plus que jamais les propositions des entreprises qui souhaitent une législation forte pour réguler les ventes en ligne, à travers le Digital Services Act qui est discuté en ce moment même par Bruxelles. Ce qui est interdit off line doit l'être également on line**, pour une transparence et une équité de marchés.

« Je suis heureux de constater que protéger notre économie, notre patrimoine intellectuel, notre planète et surtout préserver la santé et la sécurité des consommateurs demeurent LA priorité ultime des agents opérationnels de la douane, qui ne cessent d'accroître leurs compétences pour empêcher la mise sur le marché de produits potentiellement dangereux. Je tiens à souligner que ces prouesses ne pourraient être si significatives sans une parfaite collaboration entre les entreprises et les autorités publiques dont je salue la longévité et espère qu'elle se perpétuera encore longtemps. », déclare Christian Peugeot, président de l'Unifab.

[Pour accéder au rapport complet](#)

## SÉCURISER LES MARCHANDISES

> Chiffres-clés de la contrefaçon  
produits contrefaisants retirés du marché en 2021

  
**200 517**  
denrées alimentaires et boissons

  
**1 732 969**  
produits de soin corporel

  
**1 650 490**  
jeux, jouets et articles de sport

### PLAN DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON 2021-2022

Il s'articule autour de quatre axes forts

- 1**  
Mieux coopérer avec tous les acteurs de la lutte contre la contrefaçon :  
Partenariats renforcés avec les acteurs du commerce en ligne, sensibilisation des consommateurs.
- 2**  
Renforcer la collecte et le traitement du renseignement :  
Développement de nouvelles techniques et d'outils d'analyse (intelligence artificielle et datamining).
- 3**  
Intensifier la politique de contrôle et d'enquête :  
Orientation de l'action des services douaniers sur des flux logistiques identifiés comme sensibles en matière de contrefaçon; création d'une structure d'enquête douanière spécialisée sur les réseaux de fraude complexe.
- 4**  
Adapter la politique contentieuse et les poursuites aux enjeux stratégiques de lutte contre la contrefaçon :  
Porter en justice les dossiers les plus sensibles en matière de protection du consommateur afin d'obtenir des poursuites judiciaires fortes.



BILAN ANNUEL DE LA DOUANE 2021 - PAGE 23



**9,1 M**

de produits contrefaisants retirés du marché par la douane en 2021  
(+ 62% par rapport à 2020)



**31,3%**

des saisies sont effectuées par fret express et postal